Lorsque le dirigeant a pris une décision suite à un effort personnel et a visé juste, il a deux récompenses. Et lorsqu'il a pris une décision suite à un effort personnel et s'est trompé, il a une [seule] récompense.

Amr ibn Al-'Âs (qu'Allah l'agrée) relate qu'il a entendu le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dire : « Lorsque le dirigeant a pris une décision suite à un effort personnel et a visé juste, il a deux récompenses. Et lorsqu'il a pris une décision suite à un effort personnel et s'est trompé, il a une [seule] récompense. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce hadith explique clairement que lorsque le dirigeant a fait un effort d'interprétation à propos d'un cas donné, qu'il est parvenu à ce qu'il considère être la vérité concernant ce cas, puis qu'il a pris une décision en fonction, si son jugement est juste, conforme à la vérité et correspond donc à ce qui est voulu par Allah - Exalté soit-Il - dans Ses décrets, ce dirigeant aura deux récompenses : une récompense pour l'effort personnel et une autre pour avoir atteint la vérité. Maintenant, s'il a fait un effort d'interprétation sans parvenir à ce qui est juste, il n'aura qu'une seule récompense, qui sera celle liée à l'effort fourni. En effet, son effort personnel d'interprétation aura été consacré dans la recherche de la vérité, en tant qu'adoration, mais il aura raté la récompense liée à ce qui est juste. En outre, même s'il n'a pas atteint la vérité, il ne sera pas considéré comme quelqu'un ayant commis un péché dès lors où il aura déployé tous ses efforts et se sera démené en vue de l'atteindre. Toutefois, il y a une condition : il se doit d'être un savant apte à faire un effort personnel d'interprétation.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/64682